

SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Comprendre et agir au quotidien

Objectifs – Prérequis <ul style="list-style-type: none">• Permettre à tous d'intégrer la santé, la sécurité et les conditions de travail dans leur quotidien• Maîtriser les obligations légales et les rôles de chacun dans la prévention• Aucun prérequis nécessaire <u>sauf si formation en distanciel</u> prévoir un ordinateur et une connexion	Compétences délivrées <ul style="list-style-type: none">• Identifier les principaux risques professionnels liés à son activité• Comprendre les obligations légales de l'employeur et des salariés en matière de santé et sécurité• Connaître les bons comportements de prévention et de sécurité• Participer activement à l'amélioration des conditions de travail et à la démarche de prévention dans son entreprise• Réagir efficacement en cas d'accident ou de situation dangereuse	Méthodes mobilisées <ul style="list-style-type: none">• Exposés• Questionnaire d'autoévaluation• Exercices interactifs• Mises en situation• Cas pratiques
Durée de la formation <p>7 heures soit 1 journée de formation</p>	Public concerné - Effectifs <p>Ensemble des salariés Toutes catégories confondues 1 à 6 participants</p>	Délai d'Accès <p>1 mois après validation d'inscription</p>
Horaires <p>Matin : 9h00 - 12h00 Après-midi : 13h30 -17h30</p>	Accessibilité <p>Formation accessible aux personnes en situation de handicap</p>	Lieu de Formation <p>20 Rue Alessandro Volta 26500 BOURG LES VALENCE</p>
Tarifs <p><i>Nous consulter</i></p>	Modalités d'évaluation <p>Évaluation continue avec mises en situation Évaluation en fin de formation (Quizz / QCM)</p>	Inscription <p>Nous contacter au 04.81.16.10.22 ou contact@oryade.fr</p>

Document créé le 29/10/2025

ORYADE

Siège : 85, Impasse Tépier - 26300 BOURG DE PEAGE

Bureau : 20 Rue Alessandro Volta - 26500 BOURG LES VALENCE

Standard : 04.81.16.10.22 - e-mail : contact@oryade.fr

SIRET : 903 407 666 00010 - TVA Intracommunautaire : FR39903407666 - APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 84260320126 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes

Les obligations légales en santé et sécurité

- Les enjeux de la santé et sécurité au travail : humains, juridiques, économiques et sociaux.
- Les textes de référence : Code du travail
- Obligation de moyen renforcé : évolution depuis 2015.
- Responsabilités respectives : employeur, manager, salarié.
- Le salarié désigné compétent et les acteurs internes/externes de la prévention (SST, SPST, CSE, INRS, OPPBTP&).

La formation à la sécurité : un droit et une obligation

- Les situations imposant la formation sécurité : embauche, changement de poste, reprise d'activité&
- Contenu et modalités : adaptation au poste, formation pratique et appropriée, traçabilité.

L'évaluation des risques professionnels (EvRP) et le DUERP

- Démarche d'évaluation : observer – écouter – lister – évaluer – prioriser – agir
- La classification des risques (physiques, chimiques, biologiques, psychosociaux, organisationnels).
- Le DUERP et son plan d'action (PAPRIACT).

Les risques professionnels majeurs

- Accidents du travail, maladies professionnelles et de trajet : définitions, obligations, conséquences.
- Risques organisationnels et psychosociaux : charge mentale, stress, isolement, manque de reconnaissance.
- Risques routiers professionnels : obligations, facteurs aggravants (fatigue, stress, téléphone, vitesse), rôle du manager dans la planification et la prévention.
- Risques liés à l'activité physique : gestes et postures, TMS, ergonomie du poste.
- Risques spécifiques selon le secteur : BTP et installation de panneaux photovoltaïques
 - Travail en hauteur
 - Risque électrique
 - Risque de brûlure ou incendie
 - Risque de manutention et de charge
 - Risque de chute d'objets et d'outillage
 - Risque chimique et thermique
 - Risque d'exposition solaire et climatique
 - Risques liés aux addictions

Étude spécifique selon le secteur :

- Identification des formations prioritaires (habilitation électrique, travail en hauteur, SST, gestes et postures, incendie).
- Rôle du manager : sensibilisation, suivi du plan de formation, vérification de la conformité et du port des EPI.

Le rôle du manager dans la prévention et les conditions de travail

- Manager acteur de la prévention : détection des signaux faibles, animation sécurité, suivi des actions.
- Intégrer la QVCT dans son management : écoute, reconnaissance, charge de travail, équilibre vie pro/vie perso
- Favoriser la participation des équipes et la remontée d'informations.
- Mises en situation